



Communiqué de presse
Le 1^{er} juin 2020

RENFORCEMENT DES MESURES DE SOUTIEN EXCEPTIONNELLES **Premier bilan au 1er juin 2020**

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle provoquée par la pandémie du Covid 19, le Centre national des arts plastiques **affermit les nouvelles dispositions mises en place au début de la crise**, qui s'inscrivent dans le cadre des mesures annoncées par le ministre de la Culture le 27 mars dernier, **avec l'apport de nouvelles contributions financières**.

Le ministère de la Culture renforce son intervention de **350 000 €** sur les deux dispositifs de soutien direct aux artistes auteurs plasticiens – le fonds d'urgence et le secours exceptionnel - que le Cnap déploie à leur attention, pour atteindre une contribution globale de **914 000 €**.

Grâce à l'appui de **L'ADAGP** et de **SAIF**, partenaires du Cnap, la dotation du fonds d'urgence et celle du secours exceptionnel se voient également augmentées. **L'ADAGP** apporte son soutien à hauteur de **438 000 €** destinés au **fonds d'urgence, doté initialement de 500 000 € par le ministère de la Culture**. **Le dispositif de secours exceptionnel** du Cnap est lui aussi renforcé avec une dotation de **150 000 €** supplémentaire provenant de la **SAIF**.

En parallèle de ces deux dispositifs, le Cnap a décidé d'organiser une session exceptionnelle de la **commission d'acquisition et de commande** à destination des galeries françaises pour les artistes de la scène française qui ont dû annuler des expositions et des participations à des foires durant la période de confinement. **Dans le cadre de la commission exceptionnelle, le ministère de la Culture** verse une dotation supplémentaire de **600 000 €**, portant ainsi le budget global à **1 200 000 €**.

La dotation financière des dispositifs portés par le Cnap en période de crise sanitaire atteint 1 500 000 € à l'attention directe des artistes auteurs plasticiens et de 1 200 000 € à travers les galeries qui les représentent.

Bilan au 1^{er} juin 2020

- **Le fonds d'urgence**

Le fond d'urgence est une aide ponctuelle qui compense les pertes de rémunération subies par des artistes auteurs, des commissaires, critiques, théoriciens d'art qui ne rentreraient pas dans les règles du droit commun du fonds de solidarité, pour des expositions, des résidences, des commissariats ou des activités de médiation annulés.

Au 1^{er} juin, autour de **2 500 contacts uniques ont été traités** par le Cnap. Les demandes étudiées, puis orientées vers les différents dispositifs de soutien du Cnap ou du gouvernement. **713 demandes** ont été examinées directement par le Cnap. L'établissement a accordé une aide à **414 artistes-auteurs**, pour un montant total de **760 095 €** soit une **aide moyenne de 1 836 € par bénéficiaire**.

54 demandes étaient **irrecevables**, principalement en raison d'absence de rémunération ou d'aide perçue du fonds de solidarité sur les mêmes rémunérations. Certains artistes seront finalement payés par leur commanditaire et d'autres ont été redirigés vers le secours exceptionnel. Près de 70% des demandes déposées ou en cours de dépôt sont traitées.

Les demandeurs sont répartis, par profession, comme suit : **87% artistes** contre 10% auteurs et 3% commissaires d'exposition. La majorité a le **statut d'artiste-auteur** (86% des demandeurs). Les demandeurs ont déposé un dossier tout d'abord pour la **production d'une œuvre pour une exposition** (38%) puis pour la tenue d'**ateliers de médiation** (29%).

Répartition des demandes retenues (au 29 mai)

L'établissement a accordé une aide à **414 artistes-auteurs**, dont **52% femmes artistes**.

La majorité des artistes-auteurs bénéficiaires ont **entre 30 et 49 ans** (65 %) et résident en **Ile-de-France** (près de 47%), puis en région Auvergne Rhône Alpes (9%) et en Occitanie (8,6 %). Ils sont pour la plupart de **nationalité française** (plus de 92 %).

La grande majorité des bénéficiaires devaient mener une activité d'**artiste** (plus de 87 %) sous le **statut d'artiste-auteur**. La plupart des demandes ont été déposées en raison du report ou de l'annulation d'une **production d'œuvre pour une exposition** (20 %).

- **Le dispositif de secours exceptionnel**

Ce dispositif du Cnap est une aide ponctuelle à caractère social destinée aux artistes de la scène française qui rencontrent des difficultés financières momentanées. Il dispose, cette année, pour faire face à la crise, d'un budget renforcé et d'un traitement accéléré des dossiers rentrant dans les critères.

519 demandes ont été déposées et sont en cours d'examen.

La prochaine session de la commission du secours exceptionnel se tient le 11 juin 2020.

Une dernière session de la commission du fonds d'urgence se tiendra le 25 juin. La fin du dépôt des demandes est fixée au 15 juin.

Les demandes de la session exceptionnelle de la commission d'acquisition et de commande sont en cours de traitement.

Toutes les équipes du Cnap restent mobilisées pour les professionnels du secteur des arts plastiques et continuent d'assurer les missions essentielles de soutien et d'accompagnement.

Pour en savoir plus sur les mesures de soutien au secteur des arts plastiques :
www.cnap.fr

Contact service de la communication du Cnap

Sandrine Vallée-Potelle
T. + 33 (0) 1 46 93 99 55
sandrine.vallee-potelle@culture.gouv.fr

Contact Agence de presse Communic'Art

Oriane Zerbib
T. + 33 (0) 1 71 19 48 04
ozerbib@communicart.fr

www.cnap.fr

